



COMPTES ADMINISTRATIFS

EXERCICE 2023

Présentation synthétique

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Les comptes administratifs soumis au **Conseil Communautaire du 11 avril 2024** retracent l'exécution du budget principal de la collectivité et des différents budgets annexes au cours de l'exercice comptable 2023. Ces comptes administratifs sont en concordance avec les comptes de gestion établis par le Trésorier.

Le présent rapport synthétise les informations figurant dans les maquettes comptables officielles.

Budgets concernés : budget principal et 9 budgets annexes :

- Budget Bâtiment
- Budget ZAC
- Budget Emprises Militaires
- Budget Transport
- Budget Centre Aqualudique
- Budget Ordures Ménagères
- Budget Assainissement
- Budget Eau
- Budget Aire de camping-cars

Une attention toute particulière sera apportée aux budgets sur lesquels il existe un encours de dette.

RAPPEL DES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

CEUX LIÉS AU CONTEXTE :

➤ Contexte exogène :

- Le compte administratif 2023 s'inscrit dans un contexte contraint du fait d'une inflation galopante, conséquence de la reprise économique post-covid et accentuée par le conflit en Ukraine.

➤ Contexte endogène :

En lien avec les propres décisions de la collectivité :

- Pas de hausse de taux sur la fiscalité des ménages en 2023 ;
- Pas de hausse du taux sur la fiscalité des entreprises en 2023 ;
- Adaptation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) au coût total de la collecte et du traitement des ordures ménagères en 2023 ;
- Pas de hausse du taux de versement mobilité (VM).

RECOURS A L'EMPRUNT EN 2023 :

Désendettement opéré en 2023 de -7,23M€ (tous budgets confondus)

- Budget principal : néant ;
- Budget transport : 1,3M€ ;
- Budget annexe assainissement : néant.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 : BUDGET PRINCIPAL - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023	4
I – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DANS SES GRANDES MASSES (en M€).....	4
II – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL	4
III – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION D’INVESTISSEMENT	10
CHAPITRE 2 : BUDGET TRANSPORT - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023..	12
I – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET TRANSPORT DANS SES GRANDES MASSES (en M€).....	12
II – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET TRANSPORT	12
III – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION D’INVESTISSEMENT DU BUDGET TRANSPORT	14
CHAPITRE 3 : BUDGET ASSAINISSEMENT - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023	15
I – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ASSAINISSEMENT DANS SES GRANDES MASSES (en M€)	15
II – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT	15
III – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION D’INVESTISSEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT	17
CHAPITRE 4 : BUDGET EAU - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023.....	18
I – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET EAU DANS SES GRANDES MASSES (en M€)	18
II – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU.....	18
III – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION D’INVESTISSEMENT DU BUDGET EAU	20
CHAPITRE 5 : PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES RÉSULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 ET DES OPÉRATIONS D’ÉQUIPEMENT RÉALISÉES EN 2023 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	21
I – LES RÉSULTATS ET LES « RESTES A RÉALISER » (en M€).....	21
II – LES OPÉRATIONS D’ÉQUIPEMENT 2023 RÉPARTIES PAR POLITIQUES PUBLIQUES (tous budgets confondus)	22

I – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DANS SES GRANDES MASSES (en M€)

	DEPENSES	RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre	15,9	Recettes d'ordre	2,6
	Dépenses Réelles	72,4	Recettes Réelles	99,1
	Dt subv. aux budgets annexes	2,0	Produits exceptionnels dt cessions	6,6
	Transport	1,6		
	Emprises Militaires	0,4	Résultat de fonctionnement N-1	24,5
		+ 88,2		+ 132,8
			+ 44,6	
INVESTISSEMENT	Dépenses d'ordre	2,7	Recettes d'ordre	16,0
	Résultat d'investissement N-1	13,8	Excédent de fonct. capitalisé N-1	22,7
	Dépenses réelles d'équipement	41,0	Recettes réelles d'équipement	10,6
	Autres dépenses	4,1	Autres recettes	5,5
	Remb. Capital de la dette	7,0	Mobilisation d'emprunt	0,0
	Divers (prise de capital, dépôt de garantie)	0,2	Divers (prise de capital, dépôt de garantie)	0,1
	Subv. équilibre bud. annexes	0,05		
		68,7		55,0
		-13,8		
		+ 30,8		
RAR	13,2		2,0	
RESULTAT après prise en compte des RAR		+ 19,6		

En incluant les résultats reportés de N-1, il ressort :

- en fonctionnement, un excédent cumulé de **+44,6M€**,
- en investissement, un déficit cumulé de **- 13,8M€**,
- soit un résultat cumulé excédentaire avant prise en compte des « restes à réaliser » de **+30,8M€**.

Le montant des « restes à réaliser » est de 13,2M€ en dépenses d'investissement et de 2M€ en recettes d'investissement soit un solde de restes à réaliser de **11,2M€** à financer. Ces restes à réaliser feront l'objet de reports dans le cadre du budget primitif 2024.

Après prise en compte du financement du solde de ces « restes à réaliser », le résultat cumulé disponible est de **19,6M€**.

II – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Si on exclut les écritures d'ordre en dépenses et en recettes,

- les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à **72,4M€**
- les recettes réelles de fonctionnement ont atteint **105,7M€** (dont produits exceptionnels), hors excédent de la section de fonctionnement reporté de N-1, et **130,2M€** en intégrant l'excédent de fonctionnement reporté de N-1 pour **24,5M€**.

FONCTIONNEMENT (M€)

<u>DEPENSES REELLES</u>		<u>RECETTES REELLES</u>	
Charges à caractère général	13,7	Excédent de fonct. reporté de N-1	24,5
Reversements aux communes	28,0	Impôts et taxes dt TH, TFB, TFFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR, FPIC, Taxe de séjour, Gemapi, TCCFE, AC négative, droit de place ...	71,4
<small>dt AC = 21,5M€ / DSC = 6,5M€ soit près de 39% des DRF</small>		Dotations et subventions dt DGF, DCRTP, all. Compensatrices, FCTVA, subventions	24,2
Autres reversements de fiscalité (dt FPIC)	0,7	Produits exceptionnels dt cessions	6,6
Charges "brutes" de personnel et frais assimilés	18,4	Autres ressources refacturation MAD, remb. divers personnel, produits des domaines, remboursement sinistres, ADS, loyers, piscines ...	3,4
Sub. asso, SDIS et indemnités	8,2		
<small>dt Sub. asso + MAD = 3M€ dt SDIS = 3,36M€ dt autres et indemnités = 1,2M€</small>		Produits financiers	0,00
Charges financières (intérêts dette)	1,1	Reprises sur provisions	0,03
Provisions pour risques	0,03		
Equilibre des budgets annexes* et autres	2,4		
TOTAL DEPENSES REELLES	72,4	TOTAL RECETTES REELLES	130,2

Taux d'exécution sur la base du budget voté : BP + BS + DM = 96,53%

* Subv. d'équilibre au fonct. des budgets annexes :

B.Transport	1,6
B.Emprises Militaires	0,4

A. CÔTÉ DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT :

En 2023, les dépenses réelles de fonctionnement ont été exécutées à **96,53%** par rapport aux crédits votés au titre de l'exercice (BP+DM). Les dépenses de fonctionnement sont en diminution de **-5,23M€** soit **-6,7%** par rapport à 2022.

- 1) Le premier poste de dépenses en fonctionnement reste celui des **reversements aux communes** via l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC) pour **28M€** soit près de 39% des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice. Pour 2023, les AC n'ont pas évolué.

	2022	2023	Evol.
AC	21 492 272	21 492 272	0%
DSC	6 067 416	6 495 922	7%
Total	27 559 688 €	27 988 194 €	2%

S'agissant de la DSC, l'enveloppe 2023 a augmenté de 429k€ par rapport à 2022, soit une évolution de +7%. Cette évolution est liée à la révision des critères de répartition ainsi qu'au système de garantie de non-diminution de la DSC pour chaque commune.

- 2) **Les charges « brutes » de personnel** (c'est-à-dire les charges de personnel non retraitées notamment des refacturations soit aux budgets annexes soit auprès d'organismes divers) et frais assimilés, reprises au chapitre 012, représentent **18,4M€** soit 25,4% des dépenses réelles de fonctionnement, soit une augmentation significative par rapport au 22,1% de 2022. Il s'agit du second poste de dépenses de la section de fonctionnement. Ce poste de dépenses est par ailleurs en hausse de **+7,13%** soit **+1,2M€** par rapport à 2022, en lien avec l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires de 1,5% décidé par l'État et applicable à compter du 1^{er} juillet 2023, le GVT (Glissement Vieillesse et Technicité) ainsi qu'à l'augmentation de la refacturation du personnel mis à disposition par la ville d'Arras.

Deux natures de dépenses sont à distinguer au niveau de ces charges. Ainsi, la masse salariale brute du budget principal (salaires + charges) s'élève pour sa part à **18,31M€** en 2023.

1

	2022	2023	2023/2022
Masse salariale	17 090 728	18 311 366	7,14%
RH - fonctionnement (Médecine du travail, pharmacie ...)	76 186	79 033	3,74%
Total (012)	17 166 914 €	18 390 399 €	7,13%

ZOOM sur la masse salariale tous budgets confondus

Il s'agit ici d'une approche des **dépenses nettes de personnel de la CUA**. Les dépenses nettes de personnel correspondent à la masse salariale (salaires + charges) telle qu'elle figure au compte administratif, tous budgets confondus, retraitée des refacturations de masse salariale opérées sur les budgets annexes assainissement, eau et emprises militaires, des refacturations de personnel mis à disposition d'associations (SCOTA, COS, MEM), de la prise en compte des recettes en ce qui concerne la gestion de l'ADS (autorisation du droit des sols) et déduction faite de remboursements divers tels que les remboursements de supplément familial, le remboursement de charges de sécurité sociale et prévoyance ...)

	Dépenses		Recettes liées aux refacturations et autres recettes			Dt Dépenses nettes de masse salariale	Evol. 2023/2022
	Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	dt Dépenses brutes de masse salariale	masse salariale des budgets annexes (ass, eau et emprises militaires)	agents MAD des communes ou d'organismes divers (SCOTA, COS, MEM...)	Autres (ADS, remb. Trop perçu SFT, subventions diverses)		
Budget principal	18 390 399	18 311 366	- 804 952	- 677 348	- 522 492	16 306 574	5,04%
Budget assainissement	409 262	409 262				409 262	13,12%
Budget eau	193 401	193 401				193 401	9,20%
Budget emprises militaires	64 000	64 000				64 000	2,06%
Budget transport	122 935	122 935				122 935	5,29%
Total	19 179 997	19 100 963	- 804 952	- 677 348	- 522 492	17 096 171	5,25%

Masse salariale nette au CA 2023	17 096 171
----------------------------------	------------

Pour 2023, la masse salariale nette se situe à **17,1M€** soit une progression de **+5,25%** par rapport à 2022.

Cette progression résulte notamment :

- Des réévaluations des premiers indices des grilles de catégorie C liées aux réévaluations du SMIC (janvier, et mai) ;
- De l'impact sur une demi-année de l'augmentation de +1,5% du point d'indice des fonctionnaires décidée par l'Etat en raison du contexte inflationniste ;
- Du GVT (Glissement Vieillesse et Technicité).

- Les **charges à caractère général** se sont élevées à **13,7M€** et regroupent différentes natures de dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la collectivité. Elles sont en augmentation de **1,8M€** soit **+15,3%** par rapport à 2022. Parmi les dépenses les plus représentatives figurent :
 Pour **3,2M€** les prestations de services (**+0,7M€** par rapport à 2022) dont 1,1M€ de contribution de la DSP (Délégation de Service Public) du centre aqualudique et 1M€ de contribution de la DSP office de tourisme
 Pour **1,6M€** les frais d'eau, d'électricité et de chauffage urbain, dont **824K€** pour les piscines, **96K€** pour la base nautique ;
 Pour **1,15M€** les dépenses de petits entretiens de la voirie et des réseaux ;
 Pour **1,14M€** les dépenses affectées à la gestion des eaux pluviales ;
 Pour **785K€** de dépenses de maintenance ;
 Pour **617K€** l'entretien des terrains, des bâtiments publics ;
 Pour **497K€** les cotisations à des organismes divers ...
- Quant aux **autres charges courantes** pour **8,2M€** (hors subventions d'équilibre aux budgets annexes), elles se répartissent notamment entre les subventions aux associations pour **3M€** (subventions + mises à disposition) et la contribution obligatoire qui est versée au bénéfice du contingent incendie et de l'allocation de vétérance pour **3,36M€**. A noter, que la contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est déterminée par application de la contribution par habitant décidée par le SDIS qui s'applique à la population du territoire. En 2023, cette contribution par habitant s'est élevée à 30,44€ (soit +6,3% / 2022) pour une population communautaire de 108 712 habitants.

- 5) Les charges financières liées aux intérêts de la dette ont représenté une dépense de 1,1M€ en baisse de -21% par rapport à 2022 du fait des taux faibles et d'un encours de dette en baisse. Au 31/12/2023, l'encours de dette sur ce budget s'élève à **41,1M€** (soit -7M€ par rapport à l'encours de dette au 31/12/2022) et se compose de **30 contrats** d'emprunt dont **92,58% à taux fixe** pour un coût moyen de la dette au 31/12/2023 de **2,32%**.
- 6) Le budget principal est amené à équilibrer, en fonctionnement, certains de ses budgets annexes. Pour 2023, cet équilibre est intervenu à hauteur de 2M€ dont 1,6M€ pour le budget annexe transport et 0,4M€ pour le budget annexe emprises militaires.

La subvention d'équilibre au budget annexe transport est en hausse de **+113%** (+0,9M€) par rapport à 2022. Cette hausse s'explique notamment par :

- La hausse des dépenses réelles de fonctionnement de +2,3M€ (en lien avec l'actualisation de la contribution financière pour contraintes de services publics versée au délégataire, l'augmentation des dépenses de maintenance, de taxes foncières, des dépenses en lien avec le transport des scolaires etc...);

Cette hausse des dépenses est néanmoins compensée en 2023 en partie par :

- La hausse des recettes issues du protocole avec la Région pour le transport scolaire : + 0,4M€ ;
- La hausse des subventions : + 0,4M€ (liée à une subvention exceptionnelle de soutien aux AOM de l'Etat) ;
- La hausse des recettes issues du versement mobilité (VM). Ces recettes se sont élevées à 14M€ en 2023 contre 13,6M€ en 2022, soit une hausse de 0,4M€.

B. CÔTÉ RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes réelles de fonctionnement (hors recettes exceptionnelles et après retraitement sur 2022) sont en augmentation de **+5,8%**, soit **+5,2M€** par rapport à 2022. Cette hausse résulte notamment de la croissance sur 2023 de **+4,2M€** des recettes de fiscalité, et de **+450K€** des recettes de dotations et subventions. A noter une augmentation des refacturations des frais de personnel de **+663K€** sur 2023 (dont +203K€ vers les budgets annexes et +98K€ pour la direction Informatique). Les recettes liées aux entrées des piscines représentent **110K€**.

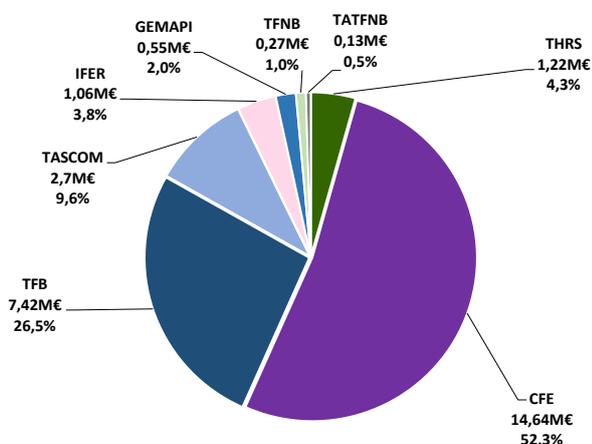
Les recettes de fonctionnement du budget principal se sont élevées à 106M€ (hors excédent reporté de N-1) et sont composées majoritairement de ressources issues de la fiscalité directe locale.

Depuis 2013, la Communauté Urbaine d'Arras n'a pas fait évoluer les taux de la fiscalité « ménages » et entreprises sur son territoire. Les taux votés au titre de l'année 2023 ont donc été identiques à ceux des années antérieures.

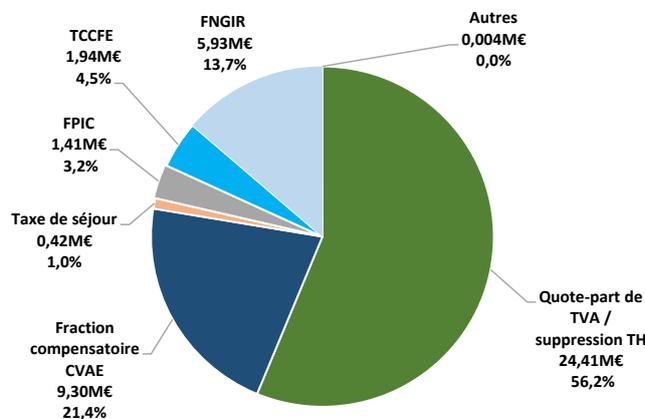
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TH / THRS	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%
TF	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%
TFNB	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%
CFE	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%

1) Le poste « **impôts et taxes** » (chapitre 73) s'est élevé à **71,4M€** : Le détail de ces ressources a été le suivant en 2023 :

Fiscalité directe locale : 27,99M€



Autres : 43,42M€



Consécutivement à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les EPCI, comme la Communauté Urbaine d'Arras, se sont vu compenser de cette perte de ressources par une quote-part de TVA versée par l'Etat.

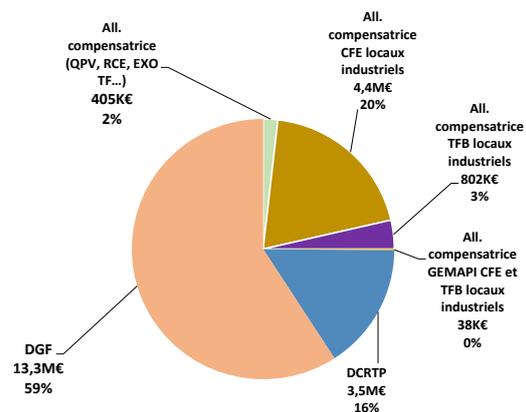
S'agissant de la Communauté Urbaine d'Arras, cette quote-part de TVA s'est élevée en 2023 et pour sa troisième année d'application à 24,4M€, soit 0,6M€ de plus qu'en 2022.

En 2023, les collectivités ne perçoivent plus de CVAE mais se sont vu attribuer une compensation par l'octroi d'une fraction de TVA : le montant encaissé en 2023 pour cette première année est de 9,3M€, soit 0,7M€ de recettes supplémentaires par rapport à la CVAE encaissée en 2022.

En ce qui concerne le poste regroupant les **dotations et subventions** (chapitre 74), il s'est élevé à **24,25M€**.

2) Dotations et allocations compensatrices : 22,45M€

Autres : 1,8M€



Subvention de fonctionnement en K€	2 023
Subvention Etat Logement d'abord	380,00
Refacturation aux communes ADS	311,63
Subventions Santé	229,42
Subvention CAF Gens du voyage	137,93
FCTVA	113,36
Subvention ADEME	110,59
Subventions Prévention Sécurité	107,93
Divers	82,60
Subventions diverses Stratégie Numérique	80,37
Subvention SARE	68,63
Subventions Contrat de ville, CTG	60,53
Ressources humaines (ARS, ASP, formation doctorante ...)	47,57
Subvention (SAGE, Zones humides, GEMAPI ...)	45,16
Subvention Région France Rénov	19,66

En 2023, la dotation globale de fonctionnement (DGF) de la Communauté Urbaine d'Arras, composée de la dotation d'intercommunalité (DI) et de la dotation de compensation (DC), s'est élevée à 13,3M€. En 2023, la baisse de la dotation de compensation de la CUA a atteint -53K€.

Pour rappel, la dotation de compensation de la CUA est passée sous la barre des 10M€ pour la première fois en 2019. Ces baisses sont essentiellement dues à la ponction faite par l'Etat sur cette enveloppe pour financer les hausses de la DSR (dotation de solidarité rurale) et de la DSU (dotation de solidarité urbaine) au bénéfice des communes.

	DGF 2013	DGF 2014	DGF 2015	DGF 2016	DGF 2017	DGF 2018
Dotation d'Intercommunalité	8 148 353	7 556 589	5 987 986	4 353 980	4 039 190	4 016 798
Dotation de Compensation	11 070 246	10 950 743	10 713 226	10 507 228	10 254 850	10 042 125
Total DGF	19 218 599	18 507 332	16 701 212	14 861 208	14 294 040	14 058 923
Baisse annuelle		-711 267	-1 806 120	-1 840 004	-567 168	-235 117

	DGF 2019	DGF 2020	DGF 2021	DGF 2022	DGF 2023
Dotation d'Intercommunalité	4 026 486	4 020 841	4 046 373	4 062 217	4 092 083
Dotation de Compensation	9 813 101	9 634 925	9 446 504	9 240 775	9 187 519
	13 839 587	13 655 766	13 492 877	13 302 992	13 279 602
Baisse annuelle		-219 336	-183 821	-162 889	-189 885

- 3) Les **autres ressources de fonctionnement** de ce budget se sont élevées à 8M€ et comprennent notamment les atténuations de charges, les produits du domaine, les autres produits de gestion courante et les produits exceptionnels. En 2023, les produits exceptionnels se sont élevés à 6,6M€ de cessions, avec notamment la cession de la Boucle locale Numérique (BLN) pour 6M€. Par ailleurs, les excédents de certaines zones comptabilisés au 31/12/2022 ont permis d'alimenter les recettes de fonctionnement à hauteur de 337K€.

C. UNE ÉPARGNE BRUTE 2023 EN HAUSSE PAR RAPPORT A 2022



L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute) correspond au solde des opérations réelles de fonctionnement, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et opérations exceptionnelles.

	En M€	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses réelles de fonctionnement		62,5	63,3	64,9	66,9	77,6	72,4
Recettes réelles de fonctionnement		82,7	86,3	88	90,4	99,0	99,1
l'épargne brute atteint							
26,7M€ :		20,1	23,1	23,1	23,5	21,4	26,7

Par rapport à 2022, les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de -7,8% soit -5,2M€. Quant aux recettes réelles de fonctionnement, elles ont évolué de +0,1% soit +0,1M€. Cet écart induit une augmentation de l'épargne brute de 5,3M€ par rapport à 2022. Après retraitement des mouvements liés au budget ZAC en 2022 pour 5,1M€, les dépenses réelles de fonctionnement ont légèrement diminué de -0,1M€ soit -0,1% et les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 5,2M€ soit +5,8%.

III – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Déficit investissement reporté N-1	13,8	Couverture du déficit et reports N-1 (1068)	22,7
Dépenses d'équipement (20,204,21,23,45)	41,0	Subventions d'investissement reçues et autres (13,204,21,27,45)	10,6
Autres dépenses (26,27)	4,1	Autres ressources (FCTVA, TA)	5,5
Equilibre Budgets annexes (Centre Balnéoludique, B. aire de camping-cars.)	0,05		
Remboursement du capital de la dette et caution	7,0	Mobilisation d'emprunt et caution	0,0
Divers (prise de capital et dépôt de garantie)	0,2	Divers (prise capital et dépôt de garantie)	0,1
TOTAL DEPENSES REELLES	66,0	TOTAL RECETTES REELLES	38,9

A. CÔTÉ DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'équipement (20,21,23) et autres (204,27,45) se sont élevées à **44,8M€**.

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à **7M€**.

Le budget principal a par ailleurs consenti sur 2023 :

- Une subvention de 34K€ pour l'équilibre en investissement du budget annexe centre aqualudique ;
- Une subvention de 11K€ au budget annexe aire de camping-cars.

B. CÔTÉ RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

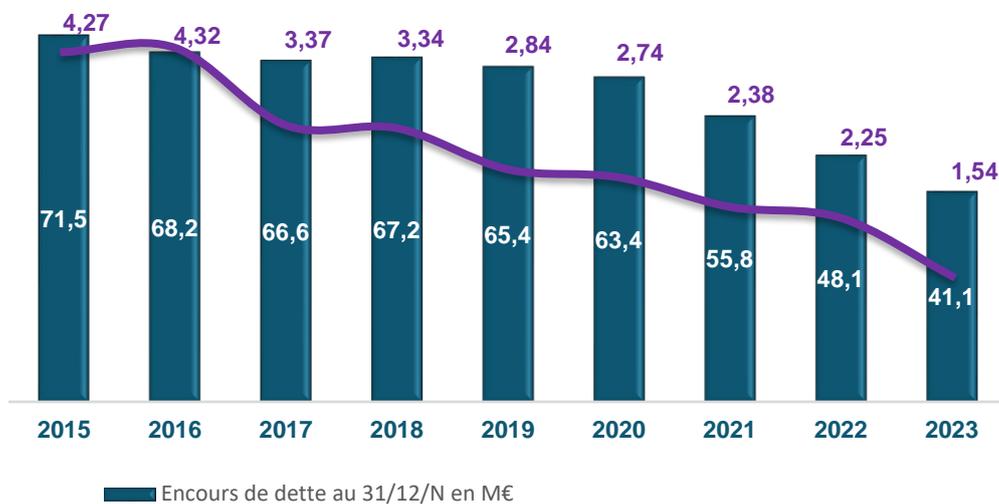
En 2023, la collectivité n'a recouru à aucun emprunt sur le budget principal. A fin 2023, son encours de dette, en baisse, s'élève à 41,1M€.

		au 31/12/2023		
en M€		annuités d'emprunt 2023 (remboursement annuité en capital)	Mobilisation emprunt 2023	Encours de dette au 31/12/2023
BUDGET PRINCIPAL	48,11	6,99	0,00	41,1

Les autres recettes d'investissement de l'exercice 2023 sont composées de **subventions d'équipement** (Chapitre 13) et autres (204,21,27,45) pour un montant de **10,6M€** (hors cessions – celles-ci étant reprises en recettes exceptionnelles de fonctionnement), de ressources issues notamment du **FCTVA** et de la **taxe d'aménagement** pour un montant de **5,5M€**.

C. CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT :

L'encours de dette du budget principal se situe au 31/12/2023 à **41,1M€**. Ramené à l'épargne brute dégagée au compte administratif 2023 pour **26,7M€**, la capacité de désendettement à fin 2022 atteint **1,5 ans**.



Sur 2023, cette amélioration de la capacité de désendettement s'explique par un stock de dette en baisse du fait du non-recours à l'emprunt sur 2023.

I – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET TRANSPORT DANS SES GRANDES MASSES (en M€)

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre	3,2	Recettes d'ordre	0,7
	Dépenses réelles	16,5	Recettes réelles dt Sub Equil. Budget Principal 1,6M€	18,8
			Produits exceptionnels	0,2
	+ 19,7	-	+ 19,7	
	= + 0,0			
INVESTISSEMENT	Dépenses d'ordre	0,7	Recettes d'ordre	3,2
	Déficit d'investissement reporté N-1	0,014		
	Dépenses réelles équipement	4,0	Recettes réelles équipement	0,9
			Autres recettes	0,6
	Remb. Capital de la dette	0,7	Mobilisation emprunt	1,3
	+ 5,4	-	+ 6,0	
	= 0,57			
	0,57			
RAR	0,5	-	0,0	
RESULTAT après prise en compte des RAR	+ 0,04			

En incluant les résultats reportés de N-1, il ressort :

- en fonctionnement, un résultat équilibré,
- en investissement, un excédent de **+569K€**,
- soit un résultat cumulé avant prise en compte des « restes à réaliser » de **+569K€**.

Le montant des « restes à réaliser » est de **532K€** en dépenses d'investissement.

Ces restes à réaliser feront l'objet de reports dans le cadre du budget primitif 2024.

Après prise en compte du solde de ces « restes à réaliser », le résultat disponible est de **37K€**.

II – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET TRANSPORT

Si on exclut les écritures d'ordre en dépenses et en recettes de fonctionnement :

- Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à **16,5M€** ;
- Les recettes réelles de fonctionnement ont atteint **19M€**, **17,4M€** hors subvention du budget principal.

FONCTIONNEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges à caractère général	16,3	Produits issues de prestations	2,5
dt Contribution forfaitaire versée au délégataire : 14,6M€		dt conventions avec la Région pour le transport scolaire : 1,88M€	
dt Remb. €€ taxe sur les salaires + CFE : 538K€			
dt dépenses de maintenance + TF : 137K€			
Charges de personnel	0,1	Produits issus de la fiscalité VM	14,0
Atténuations de produits (restitution VM)	0,01	Subventions Région/transport lycéens + Etat soutien AOM	0,7
Autres charges de gestion courante	0,06	Subvention d'équilibre du Budget Principal	1,6
Charges financières	0,04	Autres prod. de gestion courante (comp. seuil)	0,1
Charges exceptionnelles	0,000	Produits exceptionnels dt intéressement / TIPP et rep. prov	0,2
TOTAL DEPENSES REELLES	16,5	TOTAL RECETTES REELLES	19,0

Taux d'exécution sur la base du budget voté : BP+BS+ DM = 99,4%

A. CÔTÉ DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT :

En 2023, les dépenses réelles de fonctionnement ont été exécutées à 99,4% par rapport aux crédits votés au titre de l'exercice (BP+DM), soit un montant de **16,5M€**.

Ces dépenses sont majoritairement composées de **charges à caractère général pour 16,3M€** qui reprennent notamment les dépenses afférentes à la contribution financière forfaitaire (14,6M€) versée au délégataire (Artis) en charge de l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs, les dépenses liées à la refacturation par ce dernier de la taxe sur les salaires et de la cotisation foncière des entreprises (538K€) conformément au contrat de DSP, les dépenses de maintenance et de taxe foncière pour 137K€, etc....

Les **charges financières** sur ce budget d'un montant de 45K€ correspondent aux intérêts liés à l'encours de dette.

B. CÔTÉ RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **19M€** et se décomposent de la manière suivante :

- Des ressources issues du **versement mobilité (VM) pour 14M€**. Pour rappel, le versement mobilité est dû par les entreprises et les administrations du territoire dont les effectifs sont supérieurs à 11 salariés. Le taux de VM voté par la collectivité et applicable en 2023 est de **1%**. A noter que ce taux n'a pas évolué depuis 2020.
- **De produits issus de prestations pour 2,5M€** dont 1,9M€ émanant de la Région au titre du protocole d'accord relatif à l'exercice de la compétence du transport scolaire découlant de l'extension du périmètre de transports urbains de la Communauté Urbaine d'Arras en date du 12/07/2017.
- **De subventions de fonctionnement d'un montant de 669K€** émanant de la Région dans le cadre du financement du transport scolaire des lycéens pour 187K€ et une subvention exceptionnelle de soutien de l'Etat aux AOM pour 482K€.
- **De produits de gestion courante pour 71K€** correspondant à la compensation de l'Etat relative à la perte de ressources de VM consécutive au changement du seuil d'assujettissement de 9 à 11 salariés.
- **De produits exceptionnels** (produit de cessions, reversement délégataire) **pour un montant de 152K€**.
- Enfin, l'excédent de ressources réelles de fonctionnement de ce budget n'étant pas suffisant pour couvrir le financement des dotations aux amortissements nettes des subventions transférables (Dépenses ordre de fonctionnement – Recettes d'ordre de fonctionnement) une **subvention du budget principal pour l'équilibre de la section de fonctionnement du budget annexe transport a été nécessaire à hauteur de 1,6M€**. Cette subvention d'équilibre est en hausse de +113% (+853K€) par rapport à 2022 (cf. supra).

III – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET TRANSPORT

INVESTISSEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Déficit d'investissement reporté N-1	0,01		
Dépenses d'équipement (20,21,23)	4,0	Subventions d'investissement reçues	0,9
		Autres ressources (FCTVA)	0,6
Remboursement du capital de la dette	0,7	Mobilisation d'emprunt	1,3
TOTAL DEPENSES REELLES	4,7	TOTAL RECETTES REELLES	2,8

A. CÔTÉ DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à **4,7M€** et se répartissent entre :

- Les dépenses d'équipement pour **4M€** ;
- Et le remboursement de l'annuité en capital de la dette pour **673K€**.

B. CÔTÉ RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

Ces recettes se sont élevées à **2,8M€** et se répartissent entre :

- Des subventions d'équipement pour **907K€** émanant du FEDER pour la billettique ;
- Et du **FCTVA** sur les dépenses d'équipement de N-1 éligibles : **573K€**.

Au 31/12/2023, l'encours de dette sur ce budget annexe s'élève à 8,4M€, suite à la **mobilisation d'un nouvel emprunt de 1,3M€ pour 2023**.

Le capital remboursé au cours de l'exercice étant de **673K€**.

en M€	Encours de dettes au 31/12/2022	au 31/12/2023		
		annuités d'emprunt 2023 (remboursement annuité en capital)	Mobilisation emprunt 2023	Encours de dette au 31/12/2023
BUDGET TRANSPORT	7,73	0,67	1,30	8,4

C. ÉPARGNE BRUTE ET CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT :

En 2023, l'épargne brute du budget annexe transport se situe à près de **2,3M€** pour un encours de dette de **8,4M€**, soit une capacité de désendettement de **3,6 années**.

A noter que cette épargne brute est financée pour partie par le budget principal. En 2023, ce financement a atteint **1,6M€** correspondant à la subvention versée depuis le budget principal pour l'équilibre de la section de fonctionnement du budget annexe transport.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne brute (en M€)	1,3	1,5	1,3	1,2	1,0	1,7	2,1	2,0	2,3
Encours de dette (en M€)	0,0	0,0	0,0	2,90	8,62	8,96	8,40	7,73	8,35
Capacité de désendettement	0,0	0,0	0,0	2,4	8,7	5,1	4,1	3,8	3,6

CHAPITRE 3 : BUDGET ASSAINISSEMENT - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

I – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ASSAINISSEMENT DANS SES GRANDES MASSES (en M€)

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre	2,1	Recettes d'ordre	0,3
	Dépenses réelles	1,0	Recettes réelles	5,3
	dt 313K€ de charges courantes		dt 3,9M€ surtaxe assainissement	
	dt 409K€ de charges de personnel		dt 617K€ de PFAC et 538k€ Sub.Agence Eau	
			Résultat de fonctionnement N-1	2,8
	+ 3,1	-	+ 8,5	
	=		+ 5,4	
INVESTISSEMENT	Dépenses d'ordre	0,3	Recettes d'ordre	2,1
	Déficit d'investissement N-1	1,5	Excédent de fonct. capitalisé N-1 (1068)	1,7
	Dépenses réelles équipement	4,1	Recettes réelles d'équipement	0,8
	Remb. Capital de la dette	1,1	Avances remb. Agence Eau	0,4
			Mobilisation d'emprunt	0,0
	+ 7,0	-	+ 5,0	
	=		-2,0	
			+ 3,4	
RAR	0,3	-	0,1	
	RESULTAT après prise en compte des RAR		3,1	

En incluant les résultats reportés de N-1, il ressort :

- en fonctionnement, un excédent cumulé de **+5,4M€**,
- en investissement, un déficit cumulé de **-2M€**,
- soit un résultat cumulé avant prise en compte des « restes à réaliser » de **+ 3,4M€**.

Le montant des « restes à réaliser » est de 311K€ en dépenses d'investissement et de 65K€ en recettes d'investissement, soit un solde de « restes à réaliser » à financer de **246K€**.

Ces restes à réaliser feront l'objet de reports dans le cadre du budget primitif 2024.

Après prise en compte du solde de ces « restes à réaliser », le résultat disponible est de **+3,1M€**.

II – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Si on exclut les écritures d'ordre en dépenses et en recettes de fonctionnement :

- Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à **1M€** ;
- Les recettes réelles de fonctionnement ont atteint **5,3M€** (hors résultat de fonctionnement reporté de N-1).

FONCTIONNEMENT (M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges à caractère général	0,3	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	2,8
Charges de personnel et frais assimilés	0,4	Vente de produits fabriqués, prestations de services...	4,7
Autres charges de gestion courante	0,0	Subventions d'exploitations	0,5
Charges financières (intérêts dette)	0,2	Autres produits de gestion courante	0,05
Charges exceptionnelles et provisions	0,01	Produits exceptionnels et reprises provisions	0,01
TOTAL DEPENSES REELLES	1,0	TOTAL RECETTES REELLES	8,1

* taux d'exécution calculé sur la base du budget voté : BP + BS + DM = 87,36%

A. CÔTÉ DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT :

En 2023, les dépenses réelles de fonctionnement ont été exécutées à 87,4% par rapport aux crédits votés (BP + DM).

Le premier poste de dépenses en fonctionnement est celui des dépenses de personnel qui se sont élevées à **409K€** suivies par les charges à caractère général pour un montant de **313K€**. Ce poste regroupe notamment les taxes foncières, les taxes sur les ouvrages hydrauliques et les frais pour réaliser les contrôles de conformité. Ces deux principaux postes de dépenses ont évolué respectivement de +13% et de +120,4%. Pour rappel, s'agissant des dépenses de personnel, celles-ci sont payées sur le budget principal et font l'objet d'une refacturation au budget annexe assainissement. Ainsi, sur le budget principal, cette refacturation se traduit par une recette du même montant.

Le troisième poste de dépenses est celui des charges financières (intérêts de la dette) pour un montant de **227K€**, en diminution de -9,6% par rapport à 2022.

B. CÔTÉ RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent entre des ventes de produits fabriqués, des subventions d'exploitation et d'autres produits.

Parmi les ventes de produits fabriqués figurent la part surtaxe assainissement revenant à la Communauté Urbaine d'Arras pour **3,9M€**, la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour **617K€** due sur les permis de construire à la suite du raccordement effectif au réseau d'assainissement collectif et les recettes pour travaux de branchements émanant des usagers pour **182K€**.

Les subventions d'exploitation pour **538K€** correspondent quant à elles à la prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau.

C. UNE ÉPARGNE BRUTE 2023 EN LÉGÈRE BAISSÉ PAR RAPPORT A 2022

Au 31/12/2023, l'épargne brute dégagée par le budget assainissement est de **4,3M€**. Celle-ci est en légère baisse par rapport à 2022.

III – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT (M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Déficit investissement reporté N-1	1,5	Excédent de fonct. capitalisé de N-1	1,7
Dépenses d'équipement (20,21,23,4581)	4,1	Subventions d'investissement reçues, op. cpte de tiers	0,8
Remboursement du capital de la dette	1,1	Avances remboursables (Agence de l'Eau)	0,4
		Mobilisation d'emprunt	0,0
TOTAL DEPENSES REELLES	6,7	TOTAL RECETTES REELLES	2,9

A. CÔTÉ DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à **6,7M€** après la prise en compte du déficit d'investissement reporté de N-1 pour 1,5M€. Les dépenses d'équipement (20,21,23) et autres (458) se sont, quant à elles, élevées à **4,1M€**,

L'annuité du remboursement du capital de la dette s'est élevée à **1,1M€**.

B. CÔTÉ RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

Les ressources d'investissement de ce budget se répartissent entre :

- Des subventions d'équipement émanant de l'Agence de l'Eau pour 0,8M€ ;
- Des avances remboursables à 0% consenties par l'Agence de l'Eau pour 0,4M€.

A noter qu'aucun emprunt bancaire n'a été mobilisé en 2023. Au 31/12/2023, l'encours de dette de ce budget s'élève à 12,8M€ soit un encours de dette en baisse de -699K€ par rapport à 2022.

		au 31/12/2023			
en M€		Encours de dettes au 31/12/2022	annuités d'emprunt 2023 (remboursement annuité en capital)	Mobilisation emprunt 2023	Encours de dette au 31/12/2023
BUDGET ASSAINISSEMENT	13,46		1,09	0,00	12,8

C. CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

A fin 2023, la **capacité de désendettement** du budget annexe assainissement atteint **2,9 ans**, soit un niveau similaire à celui de 2022.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne brute (en M€)	2,1	2,4	3,4	3,2	3,2	3,4	4,6	4,6	4,3
Encours de dette (en M€)	14,2	14,6	15,2	14,2	15,1	14,4	13,7	13,5	12,8
Capacité de désendettement	6,8 ans	6,2 ans	4,4 ans	4,5 ans	4,8 ans	4,2 ans	3 ans	2,9 ans	2,9 ans

CHAPITRE 4 : BUDGET EAU - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

I – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET EAU DANS SES GRANDES MASSES (en M€)

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre	0,7	Recettes d'ordre	0,1
	Dépenses réelles	0,4	Recettes réelles	1,6
	dt 127K€ de charges courantes		dt 1,3M€ surtaxe eau	
	dt 193K€ de charges de personnel		dt 182K€ location des compteurs	
			Résultat de fonctionnement N-1	0,8
	+ 1,0	-	+ 2,5	
	=	+ 1,4		
INVESTISSEMENT	Dépenses d'ordre	0,1	Recettes d'ordre	0,7
	Déficit d'investissement N-1	0,3	Excédent de fonct. capitalisé N-1 ¹⁰⁶⁸	0,5
	Dépenses réelles équipement	1,3	Recettes réelles d'équipement	0,01
	Remb. Capital de la dette	0,2	Mobilisation d'emprunt	0,0
	+ 1,8	-	+ 1,2	
	=	-0,6		
		+ 0,9		
RAR	+ 0,2	-	+ 0,0	
	RESULTAT après prise en compte des RAR	+ 0,7		

En incluant les résultats reportés de N-1, il ressort :

- en fonctionnement, un excédent cumulé de **+ 1,4M€** ;
- en investissement, un déficit cumulé de **-583K€** ;
- soit un résultat cumulé avant prise en compte des « restes à réaliser » de **+860K€**.

Les restes engagés étant constitués exclusivement de dépenses, le solde des « restes à réaliser » est de **176K€**. Ces restes à réaliser feront l'objet de reports dans le cadre du budget primitif 2024.

Après prise en compte du solde de ces « restes à réaliser », le résultat disponible est de **684K€**.

II – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU

Si on exclut les écritures d'ordre en dépenses et en recettes de fonctionnement :

- Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à **373K€** ;
- Les recettes réelles de fonctionnement ont atteint **1,6M€** hors excédent de la section de fonctionnement reporté de N-1 et **2,4M€ en intégrant l'excédent de fonctionnement reporté de N-1 pour 0,8M€**.

FONCTIONNEMENT (M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges à caractère général	0,1	Excédent de fonct. reporté de N-1	0,8
Charges de personnel et frais assimilés	0,2	Vente de produits fabriqués, prestations (dt surtaxe eau)	1,5
Charges financières (intérêts dette)	0,1	Autres produits de gestion courante	0,1
Charges exceptionnelles	0,0	Produits exceptionnels	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES	0,4	TOTAL RECETTES REELLES	2,4

Taux d'exécution par rapport au budget voté (BP + BS + DM) : 86,3%

A. CÔTÉ DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT :

En 2023, les dépenses réelles de fonctionnement ont été exécutées à **86,3%** par rapport aux crédits votés (BP + DM). Le premier poste de dépenses en fonctionnement est celui des **charges de personnel pour 193K€** et fait l'objet d'une refacturation par le budget principal.

Les charges à caractère général s'élèvent à 126,6K€ dont 75,3€ de taxes foncières.

Les charges financières se sont élevées à **53K€**.

B. CÔTÉ RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent entre des ventes de produits fabriqués et des produits de gestion courante.

Parmi les ventes de produits fabriqués figurent la **part surtaxe eau** pour la partie revenant à la Communauté Urbaine d'Arras pour **1,3M€** et la location des compteurs pour **182K€** par la Société des Eaux du Grand Arras qui exploite le service.

Les autres produits de gestion courante correspondent à des **redevances d'occupation du domaine public pour 40K€** et une **redevance pour frais de contrôle du service délégué de 45K€**.

Les recettes réelles de fonctionnement sont également composées de l'excédent de fonctionnement reporté de 2022 pour un montant de **0,8M€**.

C. UNE ÉPARGNE BRUTE EN LÉGÈRE HAUSSE

Au 31/12/2023, l'**épargne brute** dégagée par le budget annexe eau est de **1,21M€** soit un niveau **légèrement supérieur** à celui de 2022.

III – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET EAU

INVESTISSEMENT (M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Déficit investissement reporté N-1	0,3	Excédent de fonct. capitalisé N-1 (1068)	0,5
Dépenses d'équipement (20,21,23,26,4581)	1,3	Subventions d'équipement	0,01
Remboursement du capital de la dette	0,2	Mobilisation d'emprunt	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES	1,7	TOTAL RECETTES REELLES	0,5

A. CÔTÉ DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'équipement (20,21,23) et autres (26,458) se sont élevées à **1,27M€**.

L'annuité du remboursement du capital de la dette a été de **161K€**.

Le déficit d'investissement reporté s'élève à **275K€**.

B. CÔTÉ RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

Les ressources d'investissement de ce budget se composent en 2023 du « 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé » pour la couverture des « restes à réaliser » pour un montant de 516K€. Les subventions d'équipement se sont élevées, quant à elles, à 8K€. A noter qu'aucun emprunt n'a été mobilisé sur ce budget annexe en 2023.

Au 31/12/2023, l'encours de dette de ce budget annexe atteint **1,6M€** soit en baisse de **-160K€** par rapport à 2022, du fait du non-recours à l'emprunt au cours de l'exercice.

en M€	Encours de dettes au 31/12/2022	au 31/12/2023		
		annuités d'emprunt 2023 (remboursement annuité en capital)	Mobilisation emprunt 2023	Encours de dette au 31/12/2023
BUDGET EAU	1,80	0,16	0,00	1,6

C. CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT :

A fin 2023, la **capacité de désendettement** du budget annexe eau est de **1,4 an**. Une capacité de désendettement qui diminue du fait de la baisse de l'encours de dette et de la légère hausse de l'épargne brute.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne brute (en M€)	0,5	0,5	0,6	1,3	1,2	1	1,2	1,14	1,21
Encours de dette (en M€)	1,93	2,72	2,71	2,43	2,26	2,11	1,96	1,80	1,64
Capacité de désendettement	3,7 ans	5,1 ans	4,6 ans	1,9 an	1,9 an	2,1 ans	1,6 an	1,6 an	1,4 an

CHAPITRE 5 : PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES RÉSULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 ET DES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT RÉALISÉES EN 2023 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

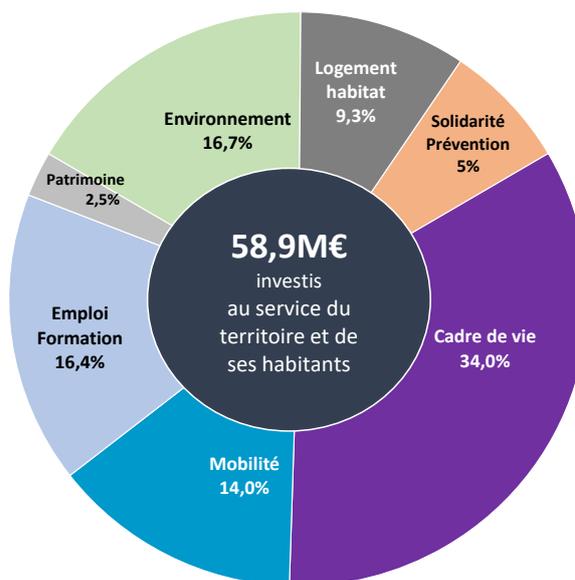
I – LES RÉSULTATS ET LES « RESTES A RÉALISER » (en M€)

		Fonctionnement dt résultat reporté de N-1	Investissement dt solde exécution de N-1	Résultat cumulé	RAR 2023	Résultat après prise compte des RAR 2023
PRINCIPAL	Dépenses	88,2	68,7		13,21	
	Recettes	132,8	55,0		1,98	
	Résultat	44,6	-13,8	30,8	-11,24	19,6
ASSAINISSEMENT	Dépenses	3,1	7,0		0,31	
	Recettes	8,5	5,0		0,07	
	Résultat	5,4	-2,0	3,4	-0,25	3,1
EAU	Dépenses	1,0	1,8		0,18	
	Recettes	2,5	1,2		0,00	
	Résultat	1,4	-0,6	0,9	-0,18	0,7
BATIMENT	Dépenses	0,7	0,4		0,04	
	Recettes	1,6	0,7		0,00	
	Résultat	0,9	0,3	1,2	-0,04	1,2
ZAC	Dépenses	28,1	32,7		1,73	
	Recettes	36,8	24,1		1,56	
	Résultat	8,7	-8,6	0,2	-0,17	0,0
EMPRISES MILITAIRES	Dépenses	0,9	1,7		0,15	
	Recettes	0,9	1,8		0,00	
	Résultat	0,0	0,2	0,2	-0,15	0,0
TRANSPORT	Dépenses	19,7	5,4		0,53	
	Recettes	19,7	6,0		0,00	
	Résultat	0,0	0,6	0,6	-0,53	0,0
CENTRE BALNEO LUDIQUÉ	Dépenses	0,8	1,0		0,47	
	Recettes	1,2	1,1		0,11	
	Résultat	0,4	0,1	0,5	-0,36	0,1
ORDURES MENAGERES	Dépenses	17,3				
	Recettes	17,3				
	Résultat	0,0	0,0	0,0	0,00	0,0
AIRE DE CAMPING-CARS	Dépenses	0,0	0,1		0,01	
	Recettes	0,1	0,1		0,01	
	Résultat	0,0	0,0	0,0	0,00	0,0
Total RAR 2023 en dépenses					16,6	
Total RAR 2023 en recettes					3,7	
Total : solde des RAR 2023					-12,9	

Les résultats issus de 2023 seront repris dans le cadre du vote du budget primitif 2024, et les restes à réaliser feront également l'objet de reports au budget primitif 2024.

II – LES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT 2023 RÉPARTIES PAR POLITIQUES PUBLIQUES (tous budgets confondus)

Au total, ce sont **plus 58,9M€ de dépenses d'équipement** réalisées sur l'ensemble des budgets communautaires (**un niveau jamais atteint depuis la création de la CUA**) et **près de 16,1M€ de recettes d'équipement** (subventions) et 6,6M€ de produits issus de cessions de patrimoine. Ces dépenses couvrent l'ensemble des politiques publiques portées par la Communauté Urbaine d'Arras et se répartissent de la manière suivante :



FAVORISER L'EMPLOI, LE TOURISME ET LA FORMATION 9,7 M€



En M€	Dépenses	Recettes
PARCS D'ACTIVITES ET RESERVES FONCIERES	7,8	4,1
DEVELOPPER LE NUMERIQUE	0,7	6,0
AGENCEMENT BATIMENTS, MAB, URMA...	0,7	0,0
AIDES A LA CREATION EMPLOIS AGRICULTURE CIRCUITS COURTS ECO SOCIALE ET SOLIDAIRE	0,3	0,0
ACTIONS TOURISTIQUES	0,1	0,1

Parmi les principales dépenses réalisées au titre de cette politique publique figurent :

- Des dépenses réalisées pour les parcs d'activités en faveur de l'implantation d'entreprises et de la création d'emplois (ZI Est : 3M€, Actiparc : 3,1M€, Val de Scarpe : 534K€, La Tourelle : 187K€...). A noter que des recettes de cession de terrain (Artoipole II, Bonnettes, Sainte Catherine, Actiparc, Thélus, Val de Scarpe) ont été perçues pour un montant de 4,1M€ ;
- Des dépenses en lien avec le développement du numérique pour 690K€ et les recettes de 6M€ relatives à la cession de la Boucle Locale Numérique ;
- Des dépenses concernant l'agencement des bâtiments pour 666K€ dont 468k€ de subvention URMA ;
- Des dépenses en lien avec les aides à l'immobilier d'entreprises pour 284K€ ;
- Des dépenses en lien avec le tourisme pour 149K€ et en particulier les dépenses inhérentes aux travaux relatifs à la Guinguette au Val de Scarpe (116K€).

SOUTENIR LE LOGEMENT ET L'HABITAT

5,5 M€



<i>En M€</i>	Dépenses	Recettes
SOUTIEN A L'HABITAT PRIVE	2,3	2,3
AIDES AU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL	1,4	1,0
RENOUVELLEMENT URBAIN	1,0	0,0
RECONQUETE DENTS CREUSES	0,2	0,0
OPERATIONS INTERET COMMUNAUTAIRE HABITAT	0,2	0,0
ACQUISITION DE BIENS, TERRAINS	0,2	0,0
ELABORATION DU PLU	0,1	0,0
AMENAGEMENT RUE RAOUL BRIQUET	0,1	0,0

Parmi les dépenses réalisées au titre de cette politique publique figurent :

- Le soutien à l'habitat privé pour un montant de 2,3M€ (ANAH, aides CUA à l'accédant) ;
- Les aides au logement locatif social pour un montant de 1,4M€ ;
- Les aides et travaux en lien avec le renouvellement urbain pour 1M€.

DÉVELOPPER LA MOBILITÉ

8,2 M€



<i>En M€</i>	Dépenses	Recettes
MATERIEL DE TRANSPORT	2,9	0,0
SCHEMA VELO, GARAGES A VELOS	2,3	0,1
POLE MULTIMODAL - GARE ARRAS	1,8	0,0
AMENAGEMENTS, POLE MULTIMODAL STE CLAIRE	1,1	0,0
BILLETIQUE, VIDEO SURVEILLANCE ARTIS	0,1	0,9

Au titre de la politique publique visant à développer la mobilité, parmi les dépenses réalisées :

- 2,9M€ ont été réalisés dans l'achat de matériel de transport visant la poursuite du renouvellement de la flotte de bus pour le transport des voyageurs vers une motorisation de type Gaz Naturel pour Véhicules (GNV). En 2023, 6 bus standards GNV 5 navettes et 1 utilitaire ont été acquis, ainsi que 30 vélos électriques ;
- 2,3M€ auront été réalisés sur le schéma vélo. 108K€ de subventions auront été perçues en 2023 ;
- 1,8€ ont été réalisés pour l'aménagement du Pôle multimodal de la gare d'Arras, dont 1,1M€ d'aménagements PEM gare et 685K€ d'aménagements PEM Ilot Bergaigne.



<i>En M€</i>	Dépenses	Recettes
VOIRIE	14,0	2,8
BASE NAUTIQUE, BASSIN D'EAUX PLATES	4,5	1,6
CITADELLE	0,8	0,5
PLAN BOISEMENT (MERYL FIBER...) SENTIERS RANDONNEES	0,4	0,0
VAL DE SCARPE	0,2	0,1
CANAL ST MICHEL ECLUSES PASSERELLE	0,1	0,3

Au titre de la politique visant à améliorer le cadre de vie, parmi les dépenses :

- 14M€ auront été réalisés en 2023 au titre de l'entretien des voiries communautaires ;
- 4,5M€ de travaux ont été réalisés au niveau de la base nautique et du Val de Scarpe ;
- Plus de 0,8M€ ont été réalisés au niveau de la Citadelle (réfection des remparts, voirie et réseaux...) ;
- Près de 404K€ réalisés pour le maillage plan boisement et l'aménagement des espaces naturels ;
- Plus de 210K€ de travaux réalisés au niveau du Val de Scarpe.

ACCOMPAGNER LA SOLIDARITÉ ET RENFORCER LA PRÉVENTION

4,2 M€



<i>En M€</i>	Dépenses	Recettes
SECURITE ET VIDEO PROTECTION	0,90	0,04
FONDS DE CONCOURS SOUTIEN AUX COMMUNES	0,89	0,00
PROJET INSERRE	0,79	0,02
PISCINES COMMUNAUTAIRES	0,69	0,09
SPORTS, SALLES DE SPORTS	0,33	0,06
FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNELS, PLAN DE RELANCE	0,24	0,00
AIDES AUX PERSONNES EN DIFFICULTE	0,11	0,00
ACTIONS POUR LA SANTE	0,08	0,00
MUTUALISATION, PLATEFORME SERVICES	0,07	0,00
CIMETIERES CREMATORIUM	0,05	0,00
GENS DU VOYAGE	0,02	0,00

Au titre de la politique publique visant à accompagner la solidarité et à renforcer la prévention, les principales dépenses de 2023 ont été les suivantes :

- Pour plus de 1,1M€ les fonds de concours versés aux communes dont le fonds de concours exceptionnels « plan de relance » ;
- Pour plus de 903K€ pour l'acquisition de l'emprise foncière du Commissariat (463K€) et pour l'équipement en vidéoprotection des sites communautaires (440K€) ;
- Pour 788K€ pour le projet INSERRE ;
- Pour près de 868K€ des travaux et des études pour les piscines communautaires ;
- Pour près de 331K€ l'entretien des salles de sports.

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

9,8 M€



<i>En M€</i>	Dépenses	Recettes
PREVENTION DES RISQUES	2,44	0,23
ASSAINISSEMENT	2,36	0,54
ASSAINISSEMENT RURAL	1,70	0,21
EAU	1,27	0,01
FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE	0,52	0,00
MISE EN OEUVRE DU SAGE SCARPE AMONT	0,47	0,87
POTEAUX ET BOUCHES D'INCENDIE	0,38	0,00
GESTION DES EAUX PLUVIALES	0,26	0,00
PLAN CLIMAT, TRANSITION ENERGETIQUE	0,24	0,22
MOBILITE ELECTRIQUE	0,19	0,00
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS	0,00	0,09

Au titre de la politique publique visant à protéger l'environnement, les dépenses 2023 ont concerné :

- Pour plus de 4M€ les travaux relatifs à l'assainissement dont la création du réseau de collecte des eaux usées de Roclincourt, les travaux sur les collecteurs. A noter plus de 753K€ de subventions versées par l'Agence de l'Eau ;
- Pour plus de 2,44M€ les travaux relatifs à la prévention des risques dont 1,9M€ concernent les travaux de Curage (GEMAPI). A noter 226K€ de subventions versées ;
- Pour près de 1,27M€ les travaux relatifs à la ressource en eau dont les travaux sur les conduites d'eau et les réservoirs ;
- Pour 519K€ les fonds de concours aux communes au titre de la transition énergétique ;
- Pour 472K€ la mise en œuvre du Sage Scarpe Amont (DIG Scarpe) et 870K€ de subventions perçues ;
- Pour 384K€ les travaux concernant les poteaux et bouches d'incendie ;
- Pour 256K€ de travaux en lien avec la gestion des eaux pluviales ;
- Pour 240K€ les opérations en lien avec le plan climat et la transition énergétique (Subvention pour l'acquisition de vélos à assistance électrique, les travaux de performance énergétique...) et 219K€ de subventions FEDER et Agence de l'Eau ;
- Pour 187K€ de travaux pour les bornes de recharge des véhicules électriques.

PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

1,5 M€



<i>En M€</i>	Dépenses	Recettes
MATERIEL, MOBILIER	0,59	0,42
BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	0,45	0,00
VEHICULES DE SERVICES ET AUTRES	0,44	0,05
QUARTIER VAUBAN - ARSENAL	0,02	0,00

Au titre des dépenses relatives au patrimoine communautaire figurent notamment :

- Pour 595K€ de dépenses en lien avec de l'acquisition de matériel et de mobilier (informatique, mobilier...) et 417K€ de subvention FEDER pour les équipements numériques
- Pour 448K€ de dépenses de gros entretien des bâtiments communautaires ;
- Pour 436K€ d'achat de véhicules de services et 53K€ de recettes liées aux cessions de véhicules.